

Bonjour à tous,



Nous allons continuer le partenariat avec l'association Graine en Main jusqu'à la fin de l'année.

Vous trouverez ci-joint un contrat à compléter si vous désirez vous engager auprès de ce fournisseur.

Dans l'idéal, les contrats devront débuter semaine 29 (première livraison le mardi 17 juillet), pour éviter que le livreur se déplace cet été pour peu de paniers.

A savoir, vous pouvez suspendre la livraison, durant vos congés, pendant 3 semaines maximum, par période de 6 mois. Un calendrier est joint au contrat (page 2) où vous devez préciser les semaines où vous souhaitez être livré. Vous devez prévenir l'association par mail à contact@graineenmain.org des semaines d'absence.

Concernant les règlements, vous pouvez choisir de régler par mois, par trimestre ou par semestre. Vous pouvez payer par chèque, à l'ordre de Graine en Main, ou par chèques vacances, à remettre au CE.

Si vous optez pour un paiement mensuel ou trimestriel, vous devez transmettre tous les chèques avec le contrat. Ils seront ensuite débités au fil de l'eau.

Pour les contrats débutant la semaine prochaine, nous vous remercions de déposer le contrat complété et signé, accompagné de vos règlements, dans la boîte aux lettres du CE, demain, 11 juillet, au plus tard à 17H.

Le CE reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne journée à tous